

Décision du Maire

N° 2026-077

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : GARAGE N° 10 SITUÉ BOULEVARD DU 21^{ème} BCP – CONTRAT DE LOCATION AU PROFIT DE MONSIEUR BOUHAYATI NABILE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 5 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Monsieur BOUHAYATI Nabile a sollicité la Ville de Montbéliard pour louer un garage situé au boulevard du 21^{ème} Bataillon de Chasseurs à Pied ;
- Considérant que le garage n° 10 situé au boulevard du 21^{ème} Bataillon de Chasseurs à Pied est disponible ;
- Considérant que la Ville de Montbéliard a proposé à Monsieur BOUHAYATI Nabile de louer le dit garage à partir du 26 juin 2026, en versant un loyer trimestriel de 120 euros TTC ;
- Considérant que Monsieur BOUHAYATI Nabile a accepté la proposition de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer un contrat de location avec Monsieur BOUHAYATI Nabile aux conditions suivantes :
 - Date d'effet : 26 juin 2026
 - Loyer trimestriel : 120 euros TVA inclus
 - Durée : 12 ans

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le lundi 29 Juin 2026

Le Maire

**Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**



Déposée en Sous-Préfecture le :

30/06/2026

Eddie STAMPONE

Affichée le : 01/07/2026